



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 23 avril à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

### Présents : 23

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Régine BULTEL - M. Philippe HERCYK - Mme Samia BELKHIR - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC - Mme Régine JOYEAU - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - Mme Anne LESUR - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Daniel MEI

### Absents : 6

Mme Anne-Laure SIGWALD - M. Jimmy FERNANDES - M. Hamza ZEMMOURI - M. Eric MORLOT - Mme Nathalie JOBARD - M. Marc CLOUET

### Pouvoirs : 6

Mme Anne-Laure SIGWALD pouvoir à M. Patrick CANCOUËT  
Mme Nathalie JOBARD pouvoir à Mme Johanna NEDELEC  
M. Jimmy FERNANDES pouvoir à Mme Samia BELKHIR  
M. Hamza ZEMMOURI pouvoir à M. Sergio ALBARELLO  
M. Eric MORLOT pouvoir à M. Gildas FOUEDJEU  
M. Marc CLOUET pouvoir à Mme Jennifer NUNES

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	23
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	16/04/2026
Date d'affichage	17/04/2026

### **Objet : Syndicat Intercommunal du Collège de Nézant - Election de quatre délégués titulaires**

**VU** les articles L 5211.7, L.5212.7 et L. 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la commune est membre du Syndicat Intercommunal du Collège de Nézant,

**CONSIDERANT** que les statuts de ce syndicat prévoient que le Conseil Municipal soit représenté par quatre délégués titulaires,

**CONSIDERANT** que les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des voix sachant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

**CONSIDERANT** qu'en cas d'égalité, le plus âgé est élu,

**CONSIDERANT** que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, dès lors qu'aucun conseiller ne s'y oppose,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection de quatre délégués titulaires appelés à siéger au sein de ce syndicat,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et convenu à l'unanimité de recourir au vote à main levée, **DECIDE :**

**Article 1 : DE PROCEDER** à l'élection, par vote à main levée, de quatre délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Collège de Nézant.

**Sont candidates :**

Liste conjointe Groslay Terre d'Avenir / Ensemble pour Groslay	
Titulaires	Mme Johanna NEDELEC Mme Samia BELKHIR Mme Nathalie JOBARD Mme Jennifer NUNES

**A obtenu :**

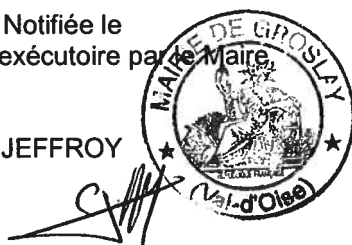
Liste Conjointe Groslay Terre d'Avenir / Agir Ensemble pour Groslay	29 Voix
---	---------

**Article 2 :** Après avoir procédé aux opérations de vote, sont élues, au sein du Syndicat Intercommunal du Collège de Nézant :

- En qualité de déléguées titulaires :
  - **Mme Johanna NEDELEC**
  - **Mme Samia BELKHIR**
  - **Mme Nathalie JOBARD**
  - **Mme Jennifer NUNES**

Publiée - Notifiée le  
Certifiée exécutoire par le Maire  
le

François JEFFROY



Le Secrétaire de séance  
Samia BELKHIR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20260423-26-04-37-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026 **2/2**